

**Arrêté portant nomination des membres du Jury d'admission 2021-2022 en 2^{ème} année
dans les formations médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique et kinésithérapie**

Le Président d'Université Côte d'Azur,

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 613-1, L. 712-2, R. 811-13, D. 911-31

Vu le décret n°2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique ;

Vu l'arrêté du 4 Novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique ;

Vu la délibération 2022-009 du conseil d'administration d'Université Côte d'Azur réuni le 18 Janvier 2022 qui fixe les capacités d'accueil en 2^{ème} année du premier cycle des études de santé.

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés membres du jury pour l'admission en 2^{ème} année des études médicales, pharmaceutique, odontologique et maïeutique au titre de l'année universitaire 2022/2023 :

Membre du jury :

Monsieur Nicolas BRONSARD
LUPI Laurence
BERTRAND Marie-France
MACCAGNAN Sandra
GARRIGUE Philippe
NENERT Patrick
DUBRULLE Véronique
RUFFINI Alexandra
BOUGETTE Patrice
SACCO Guillaume
AMBROSETTI Damien
STACCINI Pascal
BAQUE Patrick
CAMUZARD Olivier
COINTAT Caroline
PELLETIER Yann
CECCARELLI Romain
ALLIA Jérémy

Qualité / Discipline :

Enseignant médecine
Enseignante Odontologie
Enseignante Odontologie
Enseignante Maïeutique et membre extérieur
Enseignant Pharmacie
Enseignant kinésithérapie
Enseignante kinésithérapie
Enseignante discipline autre que santé
Enseignant discipline autre que santé
Personnalité qualifiée extérieure
Enseignant Médecine
Enseignant Médecine

Article 2 : Monsieur Nicolas BRONSARD, PU-PH médecine, assurera la présidence du Jury.

Article 3 : Sauf en cas de force majeure, c'est-à-dire en cas d'évènement extérieur, irrésistible et imprévisible, l'absence d'un membre de jury ne peut être admise

Article 4 : Le présent arrêté sera portée à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Fait à Nice, le 15 Juin 2022

Pour le Président et par Délégation,

Le Doyen de l'UFR Médecine, Pr. Patrick Baqué

